



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 9 avril 2021

Objet : Convention en vue de l'octroi d'une subvention de la Caisse d'allocations familiales au bénéfice de la ville pour le financement d'investissements prévus au centre social

Date de la convocation : vendredi 2 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru de Bastia, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°2021/FEV/01/11 en date du 4 février 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition gratuite par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la Ville du Centre social de Paese Novu ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 6 avril 2021 ;

Considérant que depuis le 1er mars 2021 la ville de Bastia par le biais de son Centre communal d'action sociale (CCAS) assure la gestion du centre social de Paese Novu ;

Considérant la mise à disposition gratuite de la ville des locaux considérés pour l'année 2021 dans l'attente d'une acquisition en 2022 ;

Considérant que cette mise à disposition permet d'ores et déjà à la ville d'effectuer certaines opérations d'investissement, notamment des travaux visant à réaménager certains espaces ;

Considérant qu'afin d'accompagner la ville dans cette opération, la CAF de Haute-Corse a décidé de lui accorder une subvention d'investissement d'un montant maximal de 200 000 euros représentant 80% des dépenses d'investissement engagées par la ville pour la modernisation du centre social de Paese Novu ;

Considérant la validité de la convention une fois signée d'une durée de validité de 36 mois.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la convention entre la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et notre collectivité telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention par laquelle la Caisse d'allocations familiales attribue une subvention de 200 000 euros à la ville de Bastia pour la réalisation d'investissements au sein du centre social de Paese Novu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli